



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 3 avril 2023

SÉCURITÉ

Bilan 2022 du Comité opérationnel départemental anti-fraude

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) s'est réuni mardi 21 mars 2023, sous la présidence conjointe de Frédéric Perissat, préfet de la Manche, et Michaël Giraudet, procureur de la République de Coutances, pour dresser le bilan des actions menées en 2022 et fixer les priorités de contrôle pour 2023.

Le CODAF est une instance dédiée à la **lutte contre la fraude aux finances publiques**. Il permet notamment la mise en œuvre d'opérations de contrôle associant simultanément plusieurs services actifs sur le terrain : police, gendarmerie, inspection du travail, Police aux frontières, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (transports), URSSAF, services fiscaux de la Direction départementale des finances publiques, douanes, MSA (agriculture), Direction départementale de la protection des populations (protection des consommateurs), Groupes interministériels de recherche (GIR). Par ailleurs, et pour garantir une réponse pénale appropriée, les opérations du CODAF sont coordonnées par les magistrats des parquets des tribunaux judiciaires de Coutances ou de Cherbourg.

Pour 2022, l'action du CODAF de la Manche a été particulièrement soutenue dans la lutte contre le travail illégal, les fraudes aux prestations sociales et les fraudes documentaires.

Ainsi, s'agissant de la lutte contre le travail illégal, **178 contrôles conjoints ont été menés**. Les infractions constatées ont donné lieu à un large panel de sanctions : redressements, pénalités, amendes administratives, fermetures administratives, consignations. Grâce à l'action conjuguée des services, ce sont près de 1,4 million d'euros recouverts au titre des sanctions financières et l'ouverture de 26 procédures judiciaires ouvertes.

Les secteurs les plus concernés par le travail illégal restent, comme en 2021, le bâtiment et l'hôtellerie-restauration. **Néanmoins, les contrôles ont révélé une augmentation préoccupante des fraudes dans le secteur de la pose de la fibre optique.**

Concernant la lutte contre la fraude sociale, l'action du CODAF est également cruciale. En effet, pour 2022, le montant cumulé des fraudes aux organismes de protection sociale s'élève à plus de 4 millions d'euros dans le département de la Manche.

Les services de lutte contre la fraude de Pôle Emploi, la CAF, la MSA, la CARSAT et la CPAM ont ainsi prononcé **828 sanctions administratives** et les infractions les plus graves ont été transmises à la justice. Les contrôles ont permis d'éviter un préjudice de près de 2,7 millions d'euros aux finances publiques.



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Au total, **plus de 438 signalements ont été échangés entre les organismes de protection sociale pour traquer les fraudeurs.**

Sur le volet de la lutte contre la fraude documentaire (contrefaçons et falsifications de documents d'identité, certificats d'immatriculation et permis de séjours), **45 signalements ont été transmis à la justice pour l'année 2022.** Les échanges d'informations entre les partenaires du CODAF ont été nombreux et déterminants tout au long de l'année.

Pour 2023, le préfet de la Manche et le procureur de la République de Coutances souhaitent que les services poursuivent les **contrôles dans les secteurs où les infractions sont traditionnellement nombreuses** (bâtiment, restauration, agriculture) et intensifient les contrôles dans les **secteurs où la fraude est émergente et significative** (installateurs de la fibre optique, notamment).